



**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES ORIENTALES : AMENAGEMENT D'UNE CITERNE DFCI A ESTOHER**

Le Président,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des institutions publiques ou privées intéressées ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10;  
**VU** la programmation des travaux d'entretien, de mise aux normes des pistes de Défense des Forêts Contre les Incendies pour le CFM2023, il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Département des Pyrénées-Orientales à hauteur de 80%.  
**VU** l'estimatif des travaux d'aménagement d'une citerne DFCI à ESTOHER, présenté par M. Jérôme LOUVET représentant la Société Aménagement Environnement Forêt, arrêté à la somme de 4526 €ttc soit 3771.66 €ht.,

**CONSIDERANT** qu'il apparaît de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales afin de compléter le plan de financement ;

**DECIDE**

Article 1 : le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant de l'opération	3 771.66 € HT	100%
<b>FINANCEMENT</b>		
Financement Conseil Départemental	3 017.33 €	80 %
Autofinancement CC Conflent Canigo	754.33 €	20%

Article 2 : de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales afin de financer les travaux de réhabilitation d'une réserve d'eau DFCI à ESTOHER.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Prades, le 30 mai 2023

Le Président,

Jan-Louis JALLAT



DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE CD66 – exercice 2023

## AMENAGEMENT D'UNE CITERNE A ESTOHER



Cascades du Llech – commune d'ESTOHER

## SOMMAIRE

PAGES	Pièces
01	Décision
02	Présentation du projet – Estimation Maître d’Oeuvre
03 à 04	Formulaire de demande de subvention CD66
05	Courrier SDIS du 11 mai 2011
06	Compte-rendu réunion du 16 mars 2020
07	Coordonnées administrative et financières de la Collectivité

Pézilla la Rivière, le 24 mai 2023

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGOU

### PROJET DE TRAVAUX D'EQUIPEMENT DFCI – AMENAGEMENT D'UN POINT D'EAU DFCI Commune de Estoher

#### CONTEXTE

La commune d'Estoher souhaite réhabiliter un ancien château d'eau en point d'eau DFCI.

Cette réserve de 100 m<sup>3</sup> a été aménagée dans les années 50 afin d'approvisionner en eau potable le village à partir d'un captage branché sur le canal. Pour des raisons sanitaires et d'hygiène, cette réserve a été abandonnée au profit d'un nouveau château d'eau construit et mise en service en 2010.

Mme la Maire souhaiterait aménager cette réserve, aujourd'hui inutilisée en point d'eau DFCI afin de mettre à disposition des secours une capacité en eau supplémentaire pour la protection incendie du village et du secteur environnant concerné.

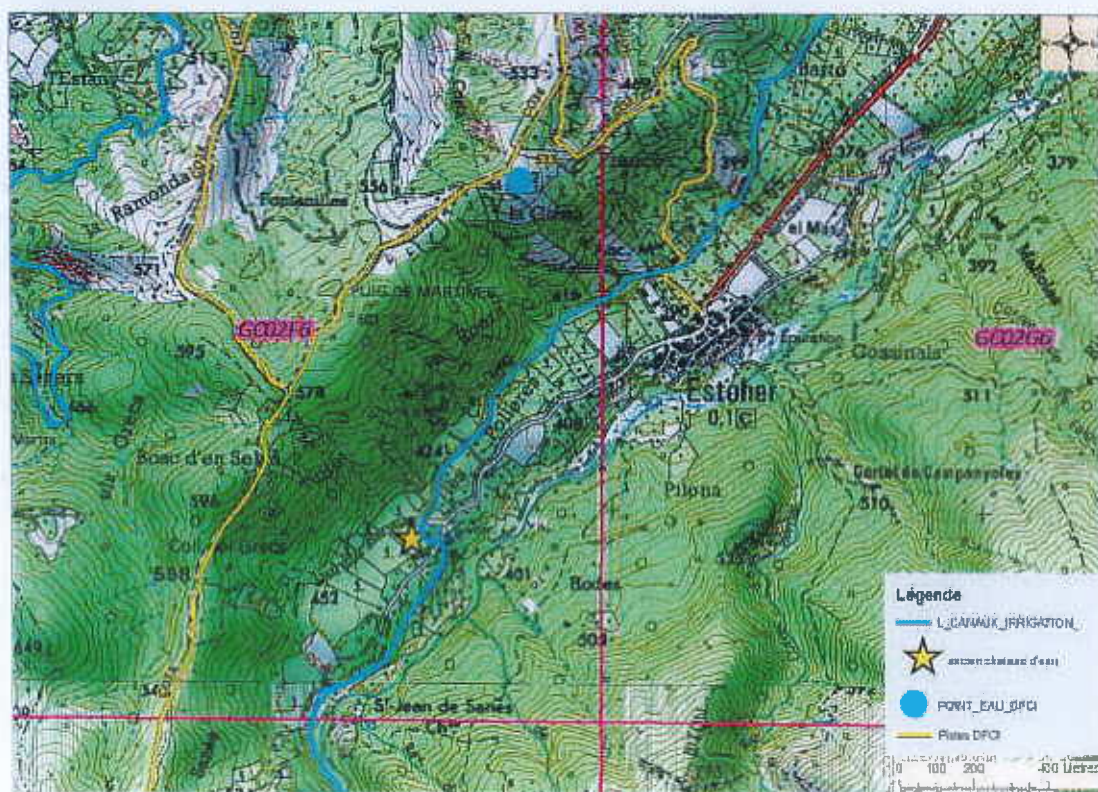
#### DETAILS DES TRAVAUX :

Ce projet a été validé par les services Prévisions du SDIS 66 en 2021, avec des recommandations sur les travaux et l'accessibilité au site :

- La mise en place d'un dispositif type vanne D100mm avec un carré de manœuvre similaire à celui d'un poteau incendie.
- Dispositif placé devant le bassin avec système de protection (intempéries et dégradations) type coffret.
- Accès au site dégagé et réglementé par une barrière pouvant être verrouillée par un cadenas DFCI.

**ESTIMATIF DES TRAVAUX : 4526 € TTC**

*Le remplissage du point d'eau sera géré par la commune et réalisé avec l'eau du canal d'irrigation afin d'éviter le prélèvement sur le réseau d'eau potable.*





**Demande de Subvention auprès du Département des  
Pyrénées-Orientales  
Service « Environnement »**

**Programme départemental d'aide à la réhabilitation  
d'équipements DFCI, dans le cadre du CFM 2023**

**Demandeur:**

**Raison sociale : COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO**

**Adresse et N° de téléphone : Hôtel de ville – route nationale – 66500 PRADES**

**Nature juridique : EPCI**

	Président	Directeur
Nom	JALLAT Jean-Louis	PENDARIES Stéphane
Adresse	Hôtel de ville – 66500 PRADES	Hôtel de ville – 66500 PRADES
N° de téléphone	04 68 05 05 13	04 68 05 05 13

**Données sur l'objet de la demande Point d'eau**

**Équipement:.....point d'eau.....**

**Communes :...ESTOHER.....**

Préciser la situation géographique de l'équipement

**Propriétaire de la compétence DFCI : ...communauté de communes Conflent Canigo**

**L'équipement a-t-il bénéficié d'investissement public DFCI (CFM ou autre) : OUI ou  
NON** (Rayé la mention inutile)



## Type de travaux proposés

Type de travaux à réaliser	Unité	Quantité	Estimation Coût unitaire (HT)	Coût total HT
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La mise en place d'un dispositif type vanne D100mm avec un carré de manœuvre similaire à celui d'un poteau incendie.</li> <li>➤ Dispositif placé devant le bassin avec système de protection (intempéries et dégradations) type coffret.</li> <li>➤ Accès au site dégagé et réglementé par une barrière pouvant être verrouillée par un cadenas DFCL.</li> </ul>	01	01	3771.66	3 771.66
<b>Total</b>				<b>3771,66 €</b>

**Montant d'aide sollicitée auprès du Département : 80 % du coût total HT**

Montant global	Montant de l'aide sollicitée au Département des PO (80%)	Montant de la part d'autofinancement
3771.66	3 017.33 €	754.33 €

**Fait à PRADES, Le 30 mai 2023**

**Signature du Président**



FORMULAIRE A RETOURNER A :

**Madame la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales**

**Service « Environnement »**

**Hôtel du département 24 quai Sadi Carnot**

**BP 906**

**66906 PERPIGNAN Cedex**



**Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours**

**Groupement** : Territorial Nord  
**Service** : Prévision planification et mise en œuvre opérationnelle  
**Affaire suivie par** : Ltn Olivier BOUCHAN  
**Traité par la plateforme administrative**  
☎ : 04.68.63.78.18  
@ : plateforme.administrative@sdis66.fr  
Réf. : RL/MM/2021-164

Perpignan

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 02/06/2023



ID : 066-200049211-20230530-DC2023151-AU

Le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours  
Chef du Corps Départemental

à

Conseil Départemental  
Service Forêt - DFCI  
24 quai Sadi Carnot  
66000 PERPIGNAN

*A l'attention du Responsable des projets DFCI  
Monsieur Serge PEYRE*

**Objet** : Aménagement d'un point d'eau DFCI sur la commune d'ESTOHER.

Suite à la visite de terrain effectuée le 10 mai 2021 par les Lieutenants ROYA et GOURBAULT du SDIS 66, accompagnés par Mr CHATELUS, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune, il apparaît que le dossier concernant l'aménagement d'un point d'eau DFCI, en lieu et place de l'ancien château d'eau communal, doit attirer toute l'attention des services compétents.

Le site se trouve sur une commune isolée avec une réserve DECI limitée au nombre d'habitants, ce qui, en cas d'incendie de forêts, d'espaces naturels ou agricoles nécessitera des volumes en eaux d'extinction conséquents. Afin de limiter l'impact des populations sur l'eau potabilisée, de prendre en compte le risque local d'incendie (zone sèche dite des « pierres plates » et fréquentation durant la période estivale des sites locaux), il est nécessaire de prendre en compte ce dispositif qui peut nous être mis à disposition.

- À ces fins, nous notons que la mise en place d'un dispositif de type vanne Ø100mm avec un carré de manœuvre similaire à celui des poteaux d'incendie, est le dispositif le plus pertinent en raison de son coût et de sa praticité.
- Ce dispositif sera disposé, comme vu avec Mr CHATELUS, devant le bassin et protégé par un dispositif afin d'éviter toutes dégradations.
- Concernant son accessibilité, cette se fera par les engins pompes dans le cadre de la « marche prudente » liée à la taille de la voirie et aux respects des règles de conduite.
- Un engin pompe pourra effectuer une manœuvre de demi-tour devant le bassin dans les règles obligatoires du guidage des véhicules.

Le SDIS 66 apporte une réponse favorable à la finalisation de ce projet de nouveau point d'eau DFCI.

Les services du SDIS 66 restent à disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Directeur départemental  
des services d'incendie et de secours  
Chef du corps départemental  
et par délégation,  
Le chef du groupement territorial NORD

Commandant Olivier DI BARTOLOMÉO

**Copie :**  
MAIRIE D'ESTOHER, madame la Maire Marie-Édith PERAL



## COMPTE – RENDU DE RÉUNION du 16 mars 2020 à 9h30 . Département / Commune de Estoher

### Présent(e)s :

- Marie-Edith PERAL : Maire d'Estoher,
- Eric CHATELUS : Premier Adjoint
- Philippe NEVEU : Technicien forestier à la DDTM 66,
- Serge PEYRE : Chargé de mission Forêt DFCI au CD66

### Excusés :

- Bernard LAMBERT : Élus de la Communauté de Commune Conflent-Canigo,
- Laurent ROYA : Lieutenant du SDIS66
- Olivier GOURBAULT : Lieutenant du SDIS66

### **OBJET : Aménagement d'un point d'eau DFCI**

#### Contexte de la rencontre

Évaluer la faisabilité d'un projet de réhabilitation de l'ancien château d'eau en point d'eau DFCI  
Cette réserve de 100 m<sup>3</sup> a été aménagée dans les années 50 afin d'approvisionner en eau potable le village à partir d'un captage branché sur le canal. Pour des raisons sanitaires et d'hygiène, cette réserve a été abandonnée au profit d'un nouveau château d'eau construit et mise en service en 2010.  
Mme la Maire souhaiterait aménager cette réserve, aujourd'hui inutilisée en point d'eau DFCI afin de mettre à disposition des secours une capacité en eau supplémentaire pour la protection incendie du village et du secteur environnant concerné.

#### Contenu des échanges

La réserve d'une capacité de 100 m<sup>3</sup> peut être approvisionnée à partir du canal situé à proximité. Un regard avec vanne a été mis en place sur le canal afin de pouvoir y brancher un tuyau et remplir la réserve si besoin.

La gestion du remplissage est prévue d'être réalisée par la commune.

Afin d'apprécier le projet il faut tout d'abord en évaluer sa pertinence, sa faisabilité opérationnelle, technique et administrative.

**En matière de pertinence :** La réserve se situe à 700 m de la sortie du village en remontant la vallée. Elle est implantée en bordure d'un chemin communal non DFCI qui dessert les bords du Llec et notamment le secteur des « Pierres plates » riverain de secteurs sensibles à l'incendie et fortement prisé en période estivale par un public de baigneurs. Pour ces raisons, nous pouvons considérer que cette zone de « Pierres plates » présente un risque incendie aussi bien terme d'éclosion potentielle que de public exposé. De fait et malgré l'absence du classement DFCI de cette piste d'accès, l'équipement d'un point d'eau à proximité s'avère pertinent pour faciliter l'intervention des secours. De plus en cas de grand incendie, cette réserve supplémentaire viendrait renforcer le potentiel en eau pour la DFCI sur le secteur, évitant ainsi d'utiliser de l'eau potable. Les services de secours semblent approuver cette analyse.

**En matière de faisabilité opérationnelle et technique :** La piste d'accès est limitée en tonnage et en gabarit. Par ailleurs, les possibilités de manœuvre devant la citerne semblent limitées, notamment par un





groupe d'intervention. L'accessibilité de cette piste et de la réserve d'eau conditionnant l'utilisation DFCI, ces aspects devront être vérifiés et confirmés par le SDIS. Pour info des camions pompiers auraient empruntés cette piste au cours d'interventions passées.

Par ailleurs la réserve d'eau dans l'état est difficilement utilisable, il faudrait pour la rendre opérationnelle l'équiper d'une sortie pompier (poteau ou vanne dans coffret). La mise en place d'une vanne pompier (en 100) installée en façade dans un coffret équipé d'un cadenas DFCI semble l'aménagement le plus économique.

**En matière administrative :** L'équipement d'une sortie incendie sur cette réserve d'eau est autant intéressant pour la protection du village comme de ses habitants et usagers que pour la protection du massif forestier. De fait le porteur du projet peut être légitimement et respectivement la Commune d'Estoher ou la Communauté de Communes Conflent-Canigo.

#### Conclusions et suites

- Les Lieutenants ROYA ou GOURBAULT en charge de la prévention contre les feux de forêts au SDIS ont prévu de venir sur site pour vérifier et valider son accessibilité par les Camions feux de forêt.
- Dans l'affirmative, la dimension DFCI sera à apprécier et par voie de conséquence le porteur du projet.
- Si l'équipement présente un intérêt DFCI, l'opération pourra être éligible au dispositif « réhabilitation des équipements DFCI » du Département et pourra ainsi mobiliser 80 % d'aide sur le montant HT du projet plafonnée à 4 000 €. Pour cela un dossier simplifié sera à constituer.

#### Observation :

- Le chemin communal est fermé au niveau de la citerne par une barrière visant à réglementer l'accès. Le cadenas utilisé ne correspond pas au cadenas DFCI officiel utilisé par le SDIS dans le département, une démarche devra être engagée afin de régulariser la situation.

Perpignan le 06 avril 2021





COORDONNEES ADMINISTRATIVES DE LA COLLECTIVITE

**Communauté de Communes Conflent Canigó**

☎ : 04 68 05.05.13

📍 : Hôtel de Ville - Route de Ria  
66500 PRADES

**Numéro SIRET : 200 049 211 000 10**

**Numéro SIREN : 200 049 211**

**Code APE : 8411Z**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

BANQUE DE FRANCE RC PARIS B 572104891		
Relevé d'identité bancaire		
Titulaire :	TRESORERIE DE PRADES	
Domiciliation :	BDF PERPIGNAN	
Identification nationale (RIB)		
CODE BANQUE CLE RIB	CODE GUICHET	N°COMPTE
30001	00631	D 665000000056
Identification internationale		
IBAN FR38 3000 1006 31D6 6500 0000 056		
Identifiant swift de la BDF (BIC) BDFEFRPPCCT		